



Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques CAP de pré-sélection des chargés d'enseignement du 1^{er} février 2012

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans évoquer le contexte dans lequel s'ouvre cette CAP,

Le Président de la République a pris de graves mesures antisociales comme, par exemple l'instauration de la TVA dite « sociale », l'attaque contre le droit du travail, une attaque sans précédent contre la protection sociale. Le gouvernement culpabilise, chaque jour un peu plus, les salariés sur le coût du travail « trop cher », sur le temps de travail, les 35 heures.

La violence faite au monde du travail est inacceptable !

Les banques, les spéculateurs se sont remplis les poches pendant des décennies, encore aujourd'hui en spéculant sur la dette des états. La CGT dénonce les mesures qui visent à faire payer la crise aux salariés, chômeurs et retraités, plus fortement envers les femmes et les jeunes.

Les salariés ne sont pas responsables de la crise !

Pire se servant de la crise, le gouvernement n'hésite plus à présenter les fonctionnaires comme les principaux fautifs de l'explosion de la dette publique. Gel des rémunérations, suppressions d'emplois, attaques contre le statut, restructuration drastique des services publics au travers de la RGPP, le gouvernement cherche par tous les moyens à mettre à genoux les fonctionnaires, à livrer au marché les activités publiques jugées rentables et à liquider tout le reste.

Encore une fois, les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés, on cherche à leur faire payer la crise dont ils ne sont pas responsables ! Et les mesures régressives tombent ! L'année 2012 comme les précédentes n'épargnent pas les suppressions d'emplois !

A la DGFIP, c'est encore 2441 emplois de moins ! De 2008 à 2012, ce sont donc 13 000 emplois supprimés ! Le taux de non remplacement des départs à la retraite est évalué à 65,9% pour 2012, bien au-delà une fois de plus de l'objectif gouvernemental du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite.

Cette situation déjà insupportable devient encore plus intenable ! Les services sont au bord de la rupture et les agents n'en peuvent plus ! Cela se traduit une fois de plus par de nouvelles difficultés dans l'exercice des missions, un nouveau renforcement des pressions et des contrôles exercés sur les agents, et une intensification insupportable des rythmes de travail.

Cette situation ne peut plus durer ! ! La CGT Finances Publiques avec les organisations syndicales de la DGFIP appellent le 2 février à la grève nationale pour l'arrêt des suppressions de postes.

Montreuil, le 6 février 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
- dgfip@cgt.fr
- www.financespubliques.cgt.fr
- Tél. : 01.48.18.80.16

S'agissant plus particulièrement de la CAP qui nous occupe aujourd'hui, le temps de consultation prévu est trop court vis-à-vis du nombre important de candidatures 130 !

Concernant le niveau de recrutement de la pré-sélection proposé, force est de constater qu'il s'avère dès aujourd'hui d'un niveau très largement insuffisant.

En effet, la philosophie d'une pré-sélection est de se donner les moyens de pouvoir choisir entre plusieurs candidats. Le stage a pour but de détecter et

confirmer des aptitudes particulières pour un métier spécifique, notamment en matière pédagogique. Or, depuis quelques années, cette pré-sélection est faite à minima sans tenir compte des mutations et promotions à venir, des éventuels désistements des candidats, sans parler de ceux qui ne satisferaient pas à la sélection.

Il n'est pas acceptable, à ce stade, de se priver des bonnes volontés qui ont fait acte de motivation pour le métier de chargé d'enseignement. D'autant que les besoins sont criants sur le terrain.

Votre recrutement semble clairement manquer d'ambition au vu des enjeux posés par les changements dans la formation initiale : scolarités fusionnées, préparations aux concours,... Nous vous l'avons déjà dit, la formation est le grand oublié de la DGFIP. Les réformes proposées ne sont en aucun cas satisfaisantes et manquent elles aussi d'ambition.

La CGT restera toujours très attachée et ne cessera de revendiquer une formation de qualité s'appuyant sur des formateurs en nombre suffisant.

Pourquoi avoir choisi d'écartier environ 80 candidatures dont certaines de très grande qualité ?

Pour la CGT, il convient dès à présent d'assurer un vivier conséquent pour chacun des établissements.

Qu'en est-il de la situation de ceux qui sont actuellement placés en vivier, quand seront-ils appelés ?

Sur la pré-sélection proprement dite, il nous semble important de rappeler une position de principe : la CGT, dans un souci d'équité, revendique une totale transparence sur les critères de sélection des candidats. Comment sont-ils départagés ? A quoi sert la photo sur le dossier de candidature ? Quels critères objectifs ? Il existe une totale incompréhension des agents non retenus et de leurs chefs de service, avec un ressenti d'arbitraire.

A titre d'exemples :

- ▶ Certaines directions portent un avis mitigé sur des agents alors même qu'ils sont utilisés en formation locale parce qu'ils veulent les garder, en raison des manques d'effectifs ;
- ▶ D'autres bénéficient d'avis dithyrambiques de leurs directeurs, ou n'ont pas d'avis ;
- ▶ Certains recrutements ne correspondent pas au profil présenté dans la note du 11 novembre.

A compétences égales, la CGT revendiquera toujours le critère objectif constitué par l'ancienneté administrative. C'est le gage d'une connaissance technique et transverse qui permet d'adapter la formation à la réalité des services et à la bonne mise en œuvre des missions.

Il faut avoir un réel recul sur l'organisation des services pour que l'apport aux stagiaires soit profitable.

Même remarque par rapport à l'âge (ou plutôt l'ancienneté) des collègues retenus : nous avons constaté que bon nombre de collègues expérimentés ont été écartés...

De plus, nous espérons que ce n'est pas ce critère que vous avez pris en compte pour la pré-sélection.

De la même manière nous ne comprenons pas que des stagiaires soient pré-sélectionnés dans la mesure où dans la note du 16 novembre 2011 ils ne devaient l'être qu'à titre exceptionnel et complémentaire.

Enfin, nous souhaitons avoir des explications sur la faiblesse de recrutement notamment à Clermont-Ferrand et Noisy-Montaigne

Nous reviendrons bien évidemment sur ces points à l'examen des dossiers individuels, nombreux cette année.

CR CAPN pré-sélection enseignants 1er février 2012

En réponse à notre déclaration liminaire, le président de la CAPN s'est engagé à envoyer et à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions technique d'approfondissement :

- ▶ le dialogue social à l'ENFIP
- ▶ l'accueil des stagiaires dans les différentes écoles,
- ▶ le bilan des recrutements croisés,
- ▶ et l'organisation des CAP

Il a également accepté l'allongement des délais de consultation pour cette CAP.

La direction a également souligné qu'ils ont privilégié le recrutement croisé.

La CGT a demandé un relevé de décisions des groupes de travail sur la formation professionnelle et a insisté sur le fait qu'elle trouvait que le recrutement était trop juste au vue des départs potentiels. Elle a reposé la question sur le caractère discriminant des photographies sur les actes de candidatures.

La direction a répondu favorablement au relevé de décision et au fait d'enlever les photographies des dossiers.

Pour effectuer la pré-sélection, la direction a établi un recensement des **vacances certaines** (départs en retraite et vacances de poste) et **potentielles** (mutations, promotions,...). En fonction de ce recensement « potentiel », elle a estimé à 1/3 des potentiels les vacances à pourvoir.

Concernant les départs potentiels, la CGT a souligné qu'on ne pouvait pas raisonner comme ça aujourd'hui, au stade de la pré-sélection, à cause de l'absence de lisibilité sur les mutations et promotions. Il faut donc se laisser des **marges de manœuvre** dans la pré-sélection, d'autant plus qu'il y a de nombreuses candidatures de grande qualité.

Pour la direction générale, les sorties d'école sont envisagées si elle estime ne pas trouver les compétences recherchées dans les candidatures déposées sur certains établissements.

La majorité des représentants s'est exprimée contre le recrutement en sortie d'école sachant qu'il y avait des candidatures de qualité dans cette pré-sélection.

Pour information, la direction nous a donné des éléments sur les effectifs des prochaines scolarités, et nous a informé des prochains travaux de Clermont qui impacteraient les capacités d'accueil sur cet établissement.

Pour les A : environ 800 stagiaires (400 à Noisiel et 400 à Clermont)

Pour les B : environ 930 (500 à Noisy Montaigne , 430 à Lyon)

Pour les C : environ la même chose que 2012...

LEP (examens professionnels et listes d'aptitudes) : 600 personnes

Aucune candidature de la filière fiscale n'est prévue sur Clermont car le principe du recrutement croisé est privilégié et qu'il n'y avait pas, selon la direction générale, de besoin en filière fiscale. Elle ne souhaite pas favoriser l'extension de compétences. La direction avait donc prévu de recruter des sorties d'école.

Suite à un long débat, la direction est revenue sur le recrutement en sortie d'école, et fera un appel de candidature complémentaire si nécessaire au moment de la sélection définitive des enseignants.

Pour la CGT, la note précise bien, en effet, que le recrutement en sortie d'école doit être à titre exceptionnel. En outre, dans le cadre de cette CAP nous avons des candidatures de grande qualité avec des compétences avérées en matière de formation professionnelle et avec une expérience dans le réseau. A ce stade, il était inconcevable de recourir à un nouvel appel de candidature ou à des sorties d'école.

A la suite, nous avons évoqué l'ensemble des établissements et des dossiers non retenus.

8 candidatures ont été ajoutées. (1 sur Clermont, 1 sur Noisy Michel Ange, 3 sur Noisiel, 1 sur Lyon, 1 sur Toulouse, 1 sur le CFP de Noisiel)

Pendant les évocations de dossier, un débat a eu lieu sur le délai de mutabilité, la direction proposant de lever le délai pour des cas particuliers. L'ensemble des organisations a refusé pour qu'il n'y ait pas rupture d'égalité et pour s'en tenir aux éléments précis de la note du 16 novembre 2011. (certains candidats s'étant auto-censurés en ne présentant pas leur candidature.)

Vote sur la pré-sélection :

Pour : Administration

Abstention : FO

Contre : CGT, UNION/SNUI/SUD, CFDT

Explications de vote pour la CGT : des candidatures de qualité n'ont pas été retenues pour le stage de GRH10 alors qu'il existe des besoins et qu'il faut se donner des moyens dans le cadre de la CAP de sélection, notamment sur Clermont. Enfin les critères de sélection ne sont pas transparents pour les candidats retenus.